

7 questions, et mes réponses au service de votre famille !

Vous êtes près de 770.000 à avoir signé la pétition pour dénoncer l'arnaque des laboratoires pharmaceutiques avec les vaccins et regretter la disparition du seul vaccin obligatoire, le DTP.

Sur ce sujet qui nous préoccupe tous, l'Institut pour la protection de la santé naturelle (IPSN) m'a posé sept questions qui reprennent la plupart de vos interrogations.

Voici mes réponses sur ce sujet qui inquiète beaucoup de familles, et sur lequel je reviendrai aussi sur la nouvelle plateforme destinée à vous tous : jeunesfamilles.org

1. Que conseillez-vous aux jeunes parents à qui il est proposé de vacciner leurs enfants dès deux mois ?

Le meilleur conseil que l'on puisse donner à une maman – qu'elle ait accouché par voie naturelle, le plus souvent, ou par césarienne – c'est d'allaiter son enfant comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le recommande : 6 mois intégralement, et une année matin et soir avant de partir au travail et au retour. C'est le meilleur vaccin pour le bébé !

Nous voulons que ce conseil soit inscrit en clair dans la première page du carnet de vaccination. Évidemment, cela ne va pas dans le sens des laboratoires fabricants des laits artificiels.

Si vous avez une place en crèche, celle-ci est obligée de prendre votre enfant. Il ne risque pas de transmettre la maladie aux autres enfants de la crèche puisqu'ils sont tous vaccinés. À partir de son entrée, vous avez légalement 3 mois pour le faire vacciner. Voir avec votre médecin homéopathe s'il le faut et n'accepter que le vaccin TRIVALENT, DTP contre Diphtérie-Tétanos-Polio SANS aluminium. Si votre pharmacien n'en a plus, demandez-lui de le commander auprès des fabricants qu'il connaît bien : Pierre Fabre ou Mérieux.

2. Est-il encore possible de se fournir en vaccin DTP classique ?

NON, en dehors de stocks dans le fond de quelques pharmacies. Il faut

demander le vaccin sans aluminium. Nous nous battons pour le faire refabriquer afin que toutes les familles puissent le trouver facilement et puissent faire vacciner leur enfant selon ce qui est imposé par la loi, à savoir la vaccination seulement contre ces 3 maladies : diphtérie-tétanos-polio.

Les 3 autres valences ne sont pas imposées par la loi.

3. Pourquoi l'aluminium dans les vaccins est-il dangereux ?

L'aluminium n'est pas fait pour notre corps qui normalement l'élimine à presque 100 % quand il est consommé dans l'alimentation.

L'aluminium est ajouté dans le vaccin pour stimuler et booster le système immunitaire du nourrisson qui n'est pas encore mature, c'est-à-dire totalement efficace (il le sera 1000 jours après la conception, soit les 270 à 280 jours de grossesse plus deux années de 365 jours).

Les laboratoires ont compris qu'en médicalisant l'émotion des parents qui viennent d'avoir un bébé, on peut justifier la vaccination très tôt après la naissance.

En plus de l'aluminium, le vaccin peut contenir un virus vivant, certes atténué, mais, si l'immunité est faible, qui peut malgré tout créer une réaction proche de la maladie que l'on veut éviter.

4. Quelles sanctions encourent les parents qui refusent de faire vacciner leur enfant avec des vaccins dangereux du fait de l'adjuvant aluminium ?

Les parents sont pris en otages par l'obligation de vacciner leurs enfants même lorsque la combinaison de certains vaccins ne devrait pas exister. Le lobby des laboratoires encouragé par la ministre de la Santé passe avant la santé de nos enfants. Pourtant, les effets délétères des vaccins risquent d'avoir des retentissements à moyen ou long terme sur leur santé.

Vous ne risquez rien si vous écrivez sur le carnet de vaccination que vous n'êtes pas contre la vaccination et que vous attendez le DTP sans aluminium, et encore moins si vous allaitez votre enfant, comme dit plus haut. L'Etat et les laboratoires essayent de vous faire peur, ils forcent la vaccination en médicalisant la peur. Il ne faut pas tomber dans leur piège.

5. Il n'y a aucune réaction de la part des laboratoires et des autorités de santé. Pourquoi ? Est-ce compliqué de mettre en place un vaccin DTP sans aluminium ?

Deux laboratoires français ont compris la situation et je suis certain qu'ils vont trouver la solution, d'autant plus qu'il y a une grande demande de la part des parents dans toute l'Europe.

6. Plus généralement, quels sont les trois conseils que vous donneriez à de jeunes parents au moment de la naissance de leur enfant ?

Mon premier conseil : faire connaître l'intérêt (pour la santé de la mère et de l'enfant) de l'allaitement maternel pendant au moins 6 mois intégralement. C'est ce qu'il y a de mieux pour l'esthétique mammaire, et c'est un des éléments de la prévention des cancers du sein. De plus, les anticorps du lait maternel sont essentiels pour prévenir les infections précoces chez l'enfant.

Mon second conseil : obtenir de l'employeur 6 mois de congés pour l'allaitement intégral semestriel. Au delà, je conseille, comme le recommande l'OMS, de poursuivre un allaitement partiel pendant 1 an, matin et soir, avant de partir au travail et au retour.

Mon troisième conseil : préparer soi-même les repas de bébé dès qu'il a sa première dent, à partir d'aliments frais (fruits, légumes, poisson... le tout arrosé d'huile d'olive, de colza...), en évitant tout ce qui est industriel, trop cuit, et assaisonné d'additifs et de conservateurs.

7. Pouvez-vous nous dire pourquoi la plateforme que vous créez pour les familles est importante ?

Au cours de l'été, j'ai reçu plus de 5000 mails de particuliers, de jeunes parents, de futurs parents, de grands-parents... Ils me posaient des questions sur la santé des familles, et elles étaient nombreuses à porter en particulier sur les vaccins. Cela m'a fait beaucoup réfléchir. Comment aider, servir tant et tant de familles ?

Avec 15 collègues de spécialités différentes, nous avons décidé de lancer une plateforme sur le net, totalement indépendante des publicités. Pour adhérer il faut payer par carte bleue, 15 euros pour l'année.

Nous répondons à vos questions sous forme de conseils de santé et de consommation pour votre famille. Ces conseils seront diffusés sur le site Internet, et tous les adhérents pourront poser leurs questions.

Dans un premier temps, les réponses seront générales et postées sur le site, et plus tard elles pourront être privées et individuelles.

5 euros servent à défendre chaque famille au niveau des pouvoirs publics et 10 euros permettent de construire la plateforme. Nous pourrions même proposer des achats groupés pour réduire les dépenses essentielles pour les familles.

Plus vous serez nombreux, plus nous pourrions vous guider pour être en meilleure santé.

Inscrivez vous rapidement sur jeunesfamilles.org

Belle semaine à tous dans l'attente de la belle nuit de Noël, fête de la petitesse, de la pauvreté et de la joie.

Professeur Henri Joyeux